

CGT Pénitentiaire
CGT PJJ



FO



UFAP UNSa



Le 03/05/11.

ATTENTION DANGER...

Suite à l'agression d'une surveillante ce lundi 02 mai 2011, nous, l'entente syndicale de l'EPM de Marseille tenons tout d'abord à exprimer notre solidarité et notre soutien à notre collègue devant cet acte lâche et ignoble qui aurait pu tourner au drame.

Cette agression qui avait pour objet une évasion est la conséquence d'une situation alarmante que nous avons dénoncé à plusieurs reprises à nos administrations respectives et aux autorités judiciaires compétentes.

En effet, la population pénale ne cesse de croître et le numerus clausus n'est toujours pas respecté. Cela continue de générer un travail à flux tendus, une tension permanente, des agressions et des insultes au quotidien dirigés vers les personnels tous corps confondus, des bagarres, des intimidations envers les détenus les plus vulnérables, des destructions des biens mis à disposition et une prise en charge éducative devenue obsolète compte tenu des dégradations des conditions de travail.

Ce que nous avons dénoncé il y a quelques semaines est malheureusement survenue et nous venons de franchir un nouveau cap de violence.

Il devient impossible de travailler dans de telles conditions que font nos administrations?????

Suite à ce constat **nous exigeons une nouvelle fois le strict respect du numerus clausus (54 places)**. Au-delà nous ne rentrons plus dans le cadre de la réglementation pénitentiaire européenne et dans le projet initial des EPM.

Nous rappelons que les EPM sont des établissements pénitentiaires spécifiques dont le projet est basé sur du collectif ce qui en cas de sureffectif génère de fait, des problèmes de sécurité tant pour les agents que pour les détenus.

De même l'unité arrivant ne joue plus son rôle depuis des mois et nous attirons votre attention sur le fait que le quartier « arrivants » maintient à son niveau des détenus pendant plus de 3 semaines alors qu'il est prévu dans le cadre légal de les maintenir 3 à 5 jours. Les détenus qui ont agis étaient pour certains des détenus « arrivants » depuis plus de 2 semaines et qui étaient déjà connus de l'établissement.

Nous sommes aujourd'hui sans réponses des magistrats que nous avons interpellé le 27 avril 2011 sur la situation que connaît l'EPM de Marseille.

Sans réponse immédiate et à la hauteur de la situation de crise actuelle qui ne cesse de s'étendre, les organisations syndicales (AP et PJJ) représentées au sein de l'EPM de Marseille et soutenus par tous les personnels syndiqués et non syndiqués, mettrons en place toutes les formes d'actions nécessaires pour se faire entendre...

UGSP CGT
Julien KLEIN
Ahmed BEN SAAD

CGT PJJ
Louisa MOUSSOUS

FO Pénitentiaire
Orlando PATERNO
Kamal SOUSSI

UFAP UNSa Justice
Fred JOUBERJEAN
Hervé PENA